

Championnat de France de la Montagne



54^{ème} Course de Côte de Turckheim - 3 Epis – 3, 4 et 5 septembre 2010



ADDITIF N° 1 DE L'ORGANISATION

1.1p Officiels de l'épreuve

	Nationalité		Nationalité
Observateur FFSA :		Médecin Chef :	
Louis-Jean VILLARD	F	Dr Claude GUTZWILLER	F
Collège des Commissaires Sportifs		Médecin :	
Président :		Dr Stéphane WOLFF	F
Serge MISTRI	F	Responsable de la mise en place des Secours :	
Membres du Collège :		Franck MADER	F
Patrice COTTET	F	Responsables ESC :	
Jean WAMBACH	F	Hervé LAGRAVE	F
Secrétaire :		Responsable Croix-Rouge :	
Jacqueline BERGAMI	F	Sandra ROBERTJOT	F
Directeur de Course :		Responsables des Commissaires :	
Yves LARA	F	Charly ZUMSTEG	F
Directeurs de Course Adjoint :		Adjoints : Guy ARNOLD - Michel LEONATE	F
Franck MADER	F	Chargés de Presse :	
Francis ROMBOURG	F	René GOESEL	F
Charly ZUMSTEG	F	Speakers :	
Adjoints à la Direction de Course :		Bernard DESRAY	F
Michel POTHEAU – Intermédiaire PK25	F	René GOESEL	F
Jean-Claude HECTOR – Parc Haut	F	Classements :	
Claude HUCK – Prégrille Fourche	F	Sandrine et Christian LUX	F
Michel LEONATE – Parc Concurrents VHC	F	Secrétaire du meeting :	
DC Stagiaires : Matthieu BERST – Jean-Michel HENRY	F	Pati ZUMSTEG	F
Pré-grille Fourche et Publicités Concurrents :		Matériel :	
Claude HUCK	F	Matthieu BERST	F
Romuald SCHLAGDENHAUFFEN	F	Claude GERARD	F
Commission Technique :		Bernard DELLENBACH	F
Responsable délégué par la FFSA :		Responsable des vérifications administratives :	
Claude CUENOT	F	Pati ZUMSTEG	F
Membres :		Responsable des liaisons radios :	
Denis DERCHE	F	Matthieu BERST	F
Gérard PROTOIS	F	Romuald SCHLAGDENHAUFFEN	F
Michel SALTZMANN	F	Responsable de la remise des Prix :	
Emile TENA	F	Pati ZUMSTEG	F
Robert VOISIN	F	Responsable du Parc République (CFM) :	
Francis HOUZELOT	F	Philippe LEINDECKER	F
		Responsable du Parc Papeterie :	
		Jacques LOCATELLI	F

Chargés des Relations avec les Concurrents :		Responsable PC Sécurité :	
Joëlle POTHEAU	F	Hervé ANTZEMBERGER	F
Jacky HOFFERT	F	Coordinateur VHC :	
Elisabeth LOUIS	F	Jacky HOFFERT – Jean-Marie WELTZER	F
Jean-Claude HUMBERT	F	Coordination Ville de Turckheim :	
Chronométrateurs :		Fabienne KAUFMANN	F
Daniel BLANQUIN	F	Organisateur Administratif :	
Francine BLANQUIN	F	ASACAR	
Hans SCHNEIDER	F	Organisateur Technique :	
Mme SCHNEIDER	F	ASA d'ALSACE	

1.5p *Dispositions particulières*

1.5.9p Procédure de mise en prégrille

La mise en prégrille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Les concurrents se verront attribuer lors des vérifications administratives un ticket avec un numéro qui déterminera leur place en prégrille « fourche ». Ce numéro sera le même pour toutes les montées du samedi 4 septembre 2010. Pour les montées du dimanche 5 septembre 2010, un nouveau numéro sera attribué en fonction du classement des essais chronométrés. Les concurrents se rendront à leur numéro matérialisé sur la portion de route précédant la fourche au moment qui leur sera indiqué par les commissaires dans les parcs. Les retardataires ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la prégrille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3.p.

Die Einstellung der Prägrille an der Kreuzung der "Fourche" ist mit einem speziellen Verfahren geregelt um die Belästigung einer verspäteten Ankunft zu minimieren. Die Wettbewerber bekommen an der administrativen Abnahme ein Ticket mit einer Nummer, die ihren Platz in Prägrille "Fourche" angeben wird. Diese Nummer wird für alle der Rennaufstiege des Samstag 4. September 2010 gültig sein. Für Rennaufstiege vom Sonntag 5. September 2010 wird eine neue Nummer entsprechend der Klassifizierung der zeitlichen Proben ausgegeben. Die Konkurrenten werden sich zu ihrem nummerierten Platz (am Boden vor der "Fourche" materialisiert) begeben, an dem Moment der ihnen von den Parkkommissaren angegeben wird. Nachzügler werden nicht am Rennlauf teilnehmen, wenn sie „fehl am Platz“ am Start der Zusammensetzung zur Prägrille "Start" sind. Die Rennleitung und Sportkommissare behalten sich das Recht Sanktionen nach Artikel 6.3.p anzuwenden.

ARTICLE V – PUBLICITES

Aucune publicité n'est prévue

Le Comité d'organisation

